



LIAISON FERROVIAIRE à GRANDE VITESSE

POITIERS-LIMOGES

direction
régionale
de l'Équipement
Limousin



Service
Transports et
Déplacements

DEBAT PUBLIC

Réunion de clôture du 13 décembre 2006



Intervention DRE

Il convient tout d'abord de se féliciter de la tenue du débat public relatif au projet de LGV Poitiers – Limoges dans le calendrier fixé en 2004 par Monsieur De Robien, alors ministre de l'Équipement et des Transports, suite à la décision du CIADT du 18 décembre 2003.

Ce débat public a rassemblé plus de 4 000 participants de la région Limousin et des départements limitrophes. Il a mobilisé largement, lors des différentes réunions, les élus de toutes les collectivités, les représentants des forces socio-économiques, des milieux associatifs, mais également les citoyens ordinaires. L'ensemble des participants s'est principalement exprimé sur l'opportunité du projet, et très peu sur ses caractéristiques. L'implication dans le débat a été forte, comme en témoigne le nombre important de cahiers d'acteur : 22, émanant des CCI, des acteurs territoriaux et des associations.

Une majorité d'acteurs juge ce projet opportun, comme témoignent les cahiers d'acteurs diffusés, d'autres préfèrent une solution plus directe qui desservirait les départements de la Creuse et de l'Indre, redoutant un abandon de l'axe Paris – Orléans – Limoges – Toulouse.

Analyse du projet

Ce projet consiste à se connecter à la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique pour capitaliser les gains de temps qu'elle apporte et les augmenter en créant une section de ligne nouvelle entre Poitiers et Limoges. Le projet prend le parti de desservir les gares de ces deux villes, de prévoir les emprises pour une double voie mais de réaliser une section à grande vitesse à voie unique pour minimiser les coûts. Ainsi, il a une potentialité d'évolution pour répondre aux besoins futurs de déplacement des territoires.

PASTEL – 22, rue des
Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex
téléphone :
05 55 12 90 00
télécopie :
05 55 34 66 45
courriel :
dre-Limousin
@equipement.gouv.fr

Le débat public n'a mis en évidence aucune difficulté notable, notamment sur le plan environnemental, pour la réalisation de ce projet.

Ainsi, ce projet est susceptible d'être concrétisé de manière concomitante avec la mise en service de LGV SEA.

Apports du projet pour la région Limousin

Volet infrastructure

Ce projet permet à Limoges d'être reliée à Paris en moins de 2 heures et d'être connectée au réseau des Lignes à Grande Vitesse en cours de construction en France et en Europe. Il répond aux besoins de déplacements à longue distance avec Paris et entre les métropoles régionales et européennes.

Ce projet est complémentaire des projets de modernisation de la liaison TER Limoges – Poitiers et de mise à 2 x 2 voies de la RN 147 entre Poitiers et Limoges. En effet, ces projets ont pour objectifs de parfaire la desserte des territoires enclavés et d'améliorer les dessertes des bassins de vie de Lussac-les-châteaux – Poitiers et Bellac – Limoges. A noter, que l'achèvement du projet de modernisation du TER Limoges – Poitiers est prévu dans le cadre du contrat de projet en cours de finalisation.

Ce projet ne concurrence pas les aéroports de Limoges et de Brive, positionnés principalement sur le secteur des déplacements à « bas coût » à destination de l'Angleterre.

Ce projet représente une opportunité pour repenser les objectifs (correspondances grandes lignes, domicile-travail ou domicile-études) des dessertes régionales en Limousin, mais également avec les régions limitrophes, comme le Centre, Midi-Pyrénées ou l'Aquitaine afin de diffuser au mieux les effets de la grande vitesse.

Ce projet permettra un développement de dessertes de bonne qualité adaptées aux besoins des déplacements régionaux et inter-régionaux sur l'axe performant Paris – Orléans – Limoges – Toulouse.

Enfin, ce projet valorise les centres inter-modaux d'échanges réalisés à proximité des gares de Limoges (CIEL) ou en cours de réalisation à Poitiers.

Volet développement territorial

Handicapée par un enclavement ferroviaire relatif, la région Limousin verrait son attractivité accrue par ce projet grâce à des relations rapides avec les capitales européennes et ^{mondiales} ~~mondiales~~, et vers la façade atlantique.

Mettant Poitiers à $\frac{3}{4}$ d'heure de Limoges, ce projet contribuerait à renforcer les fonctions de capitales régionales et de force de développement de ces deux agglomérations. Cette liaison à grande vitesse serait un atout pour le développement des coopérations ou synergies dans les domaines économiques (pôles de compétitivité), universitaires et touristiques.

Ce projet place Poitiers en position de carrefour ferroviaire dans le réseau des lignes à grande vitesse.

C'est pourquoi, considérant qu'il s'agit là d'un authentique projet de développement et d'aménagement du territoire, particulièrement bénéfique pour la région Limousin, qu'il s'inscrit dans la logique de la décentralisation, l'État, sans préjuger de la décision de RFF, maître d'ouvrage du projet, a proposé aux collectivités locales de financer ce projet dans le cadre du contrat de projet en cours de finalisation et a prévu dans le cadre du partenariat avec les collectivités un financement par les fonds européens.

ES ES